



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2025



TABLE DES MATIERES

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, DU POLE ET DU SERVICE	3
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35	3
A. QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :	3
B. LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE	3
C. LE POLE ET LE SERVICE	4
PARTIE II : SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES	6
1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITES	6
2. LES CHIFFRES CLES DU SERVICE :	6
PARTIE III : L'ACTIVITE 2025 DU SERVICE	7
1. LE PUBLIC	7
A. LES SAISINES	7
B. COMPOSITION DES MENAGES	8
C. ORIGINE GEOGRAPHIQUE	8
D. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	9
E. LES RESSOURCES DES MENAGES	9
2. SORTIES DU DISPOSITIFS	9
3. POINTS FORTS ET LIMITES DU DISPOSITIF	10
CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026	10

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

A. QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :

- 284 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 270,10 ETP
- Budget 2025 : 19,2 M€
- 11 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 1 bénévole d'intervention

B. LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE

FUSION ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Après un mandat de gestion de 6 mois, les assemblées générales de juin 2025 ont approuvé le traité de fusion, pour une fusion effective depuis le 1^{er} juillet 2025. Les services du SIE, du SEVAD et d'administration ad'hoc ont rejoint le Pôle Milieu Ouvert.

ASFAD-SEA35 : LA NAISSANCE D'ALTERA, LES SOLIDARITES COMME ENGAGEMENT

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

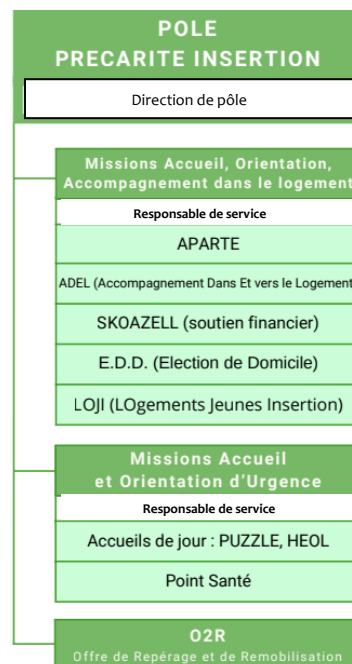
C. LE POLE ET LE SERVICE

LE POLE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) offre des services diversifiés aux personnes en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale. Au travers de ses 9 dispositifs, il propose accueil, information, orientation, hébergement d'urgence ou temporaire, accompagnement social personnalisé et soutien à l'accès aux droits.

Le Pôle Précarité Insertion est composé de :

- **SKOAZELL** : instructions d'aides financières et orientations
- **L'ÉLECTION DE DOMICILE** : mise à disposition d'une adresse et réception/distribution du courrier
- **PUZZLE** : accueil de jour pour personnes majeures
- **HEOL** : accueil de jour pour familles et femmes isolées
- **POINT SANTE** : adossé à chaque accueil de jour
- **APPARTE** : hébergement d'urgence en diffus (39 places)
- **LOJI** : hébergement temporaire et accompagnement social (17 places)
- **ADEL** : accompagnement vers et dans le logement (36 mesures)
- **O2R** : offre de repérage et de remobilisation



LE SERVICE

Le dispositif ADEL est un **service d'Accompagnement social Vers et Dans Le Logement** qui vise **l'accès et le maintien en logement autonome**, ceci sur le territoire de Rennes et Rennes Métropole.

Le dispositif ADEL s'inscrit dans les modalités de mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (Loi Besson du 31 mai 1990), conjointement piloté par l'État et le Département.

LES MISSIONS

ADEL propose des accompagnements visant une insertion globale liée au logement :

- ➔ Un accompagnement autour de **problématiques inhérentes à l'accès en logement** (lien avec le bailleur, occupation et aménagement des lieux, relation de voisinage, gestion du budget...),
- ➔ Un accompagnement pour **faire face aux difficultés annexes** : la santé, l'accès aux droits, la parentalité, l'insertion professionnelle, etc.

Il s'agit de garantir l'accès au logement dans de bonnes conditions et le maintien durable dans les lieux.

Le dispositif ADEL s'ancre dans le cadre réglementaire en vigueur notamment du « *Chantier national pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées* » (2009), de « *la circulaire du 19 juillet 2010 relative à l'accompagnement vers et dans le logement* », du « *Référentiel national de l'accompagnement vers et dans le logement et de la gestion locative adaptée* » (2011), de la mise en place en 2011 de la stratégie du « *logement d'abord* » ainsi que de « *la circulaire du 13 janvier 2012 sur sa mise en œuvre opérationnelle* ».

ADEL accompagne des **ménages hébergés en structure d'urgence (via le 115) ou temporaire** (CHRS, résidences sociales, maison relais...) **ou à la rue ou hébergés à droite à gauche**. Les personnes doivent **adhérer à la démarche proposée**.

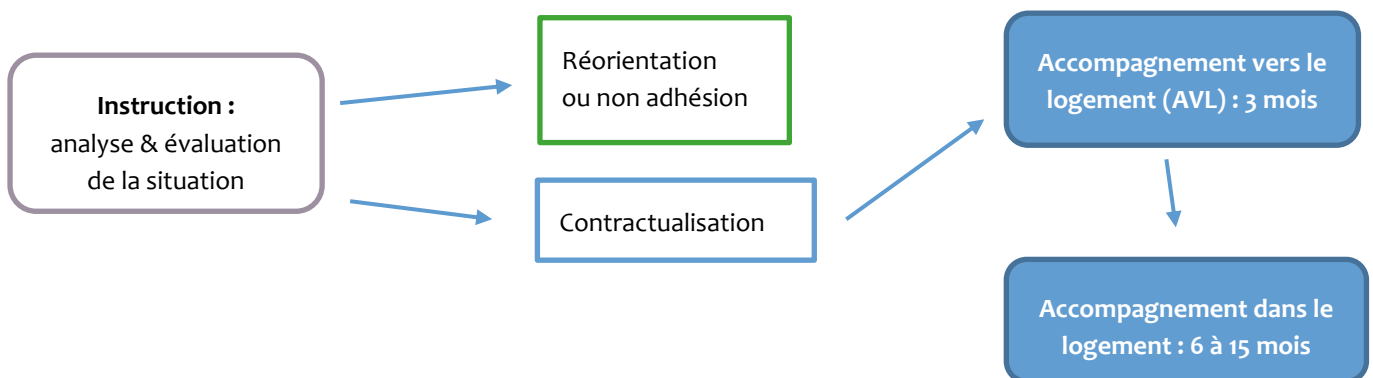
ADEL intervient auprès des ménages sur **orientation de la Commission Locale de l'Habitat (CLH)** de Rennes Métropole **dans le cadre du Relogement Social Prioritaire (RSP)**.

LES PRINCIPES

Les principes fondateurs du dispositif ADEL sont :

- **Favoriser les sorties réussies** des ménages hébergés en structures d'hébergement, en logement temporaire ou à la rue vers un hébergement permanent.
- **Apporter un soutien social et éducatif** à ces ménages et **sécuriser le bailleur** lors de l'accession au logement.
- **Adapter la durée d'accompagnement** au regard des besoins du ménage.
- **Faciliter la prise d'autonomie** des ménages et **organiser les relais** avec les partenaires les plus adaptés.

PARCOURS : DE L'ORIENTATION VERS ADEL A LA SORTIE DU DISPOSITIF



DES MODALITES D'INTERVENTION AU SERVICE DE LA QUALITE

LA PROXIMITE D'UNE EQUIPE EXPERIMENTEE

Dès l'entrée dans le logement, les accompagnements évoluent pour se dérouler **principalement en Visites A Domicile (VAD)**. Cette modalité garantit la proximité avec l'équipe mais aussi un outil pour soutenir la capacité à habiter. Des rendez-vous peuvent également avoir lieu dans les locaux du dispositif pour réaliser des démarches administratives qui nécessitent l'accès à un ordinateur.

Les travailleurs sociaux réalisent également des accompagnements extérieurs pour soutenir les personnes dans leurs démarches (CAF, tribunal...) et participent aux rencontres partenariales concernant les personnes accompagnées si nécessaire.

LE PARTENARIAT : CLE DE VOUTE DU DISPOSITIF POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

L'intervention s'effectue en complémentarité des dispositifs existants et s'inscrit dans **une démarche partenariale forte**.

Ainsi dès l'orientation des personnes, on observe une **coordination de proximité avec les acteurs du territoire** : des échanges ont lieu avec les partenaires en amont afin d'identifier les situations qui pourraient relever du dispositif.

L'équipe permet autant que possible un **accompagnement personnalisé** et la recherche d'une **solution adaptée et ajustée** pour répondre aux besoins de chaque ménage (santé, handicap, insertion professionnelle...).

PARTIE II : SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Début 2025, une nouvelle convention est établie avec la DDETS pour une durée de deux ans. Elle permet de poursuivre le travail engagé par le service tout en intégrant de légères évolutions. Ainsi, le profil du public qui sera accompagné est redéfini, en collaboration avec Rennes Métropole, et la durée d'accompagnement limitée à 18 mois maximum. Ces changements ont impacté sur la composition de l'équipe d'ADEL, le public cible et les temps d'accompagnements proposés.

2. LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE :

Nombre de personnes accueillies sur l'année	43 saisines AIRSP 36 ménages accompagnés 8 ménages en cours d'instructions au 31/12/2025
Nb d'ETP dans le service	1,1 ETP
Typologie du public accueilli	55 personnes accompagnées dont : 28 personnes seules 8 familles monoparentales 19 enfants
Réorientations	16 ménages réorientés

PARTIE III : L'ACTIVITE 2025 DU SERVICE

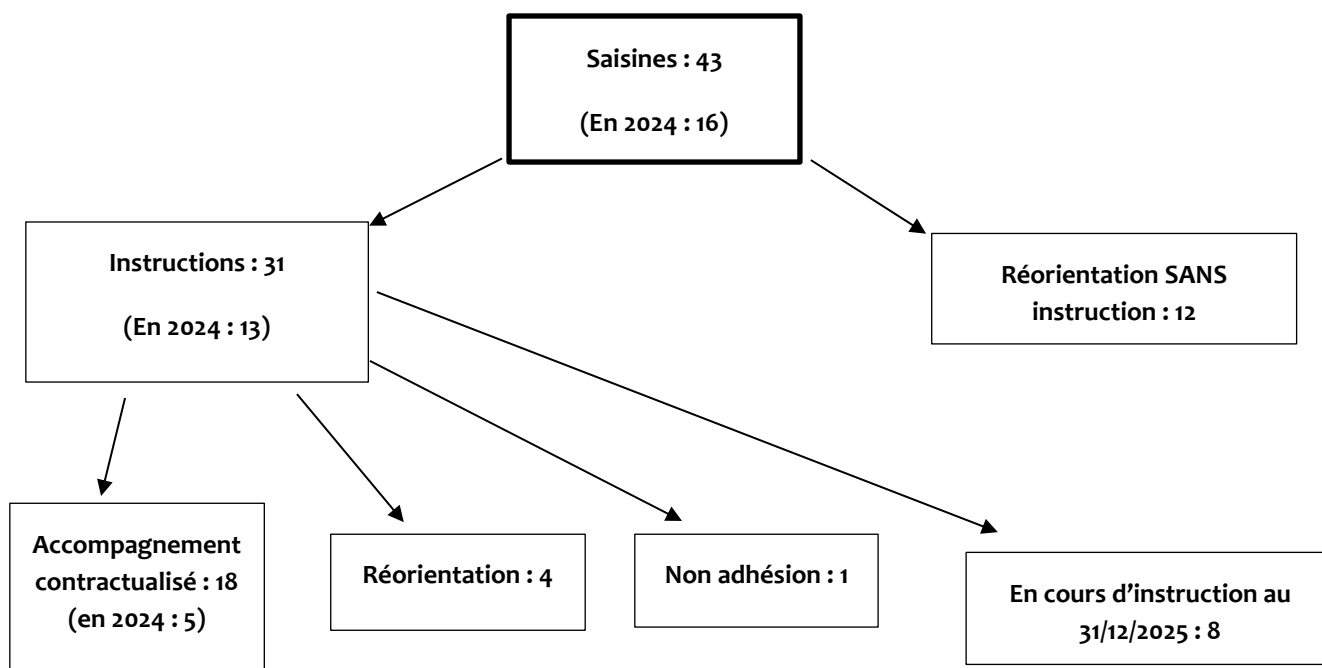
1. LE PUBLIC

Sur l'année 2025, le service ADEL a accompagné **36 ménages, soit 55 personnes dont 19 enfants**.

Les contrats en cours en 2025 ont été élaborés au fil des ans depuis 2019. En effet, le public cible de la précédente convention correspondait à des personnes avec un fort besoin d'accompagnement. Les problématiques multiples et complexes auxquelles ces personnes font face limitent parfois les possibilités de sortie du dispositif.

A noter que 13 accompagnements ont pris fin en 2025, notamment dans le cadre de l'évolution du projet de service.

A. LESSAISINES



Sur les **43 saisines** de la CLH de Rennes Métropole :

- ➔ 12 ont été réorientées SANS instruction :
 - 3 ménages étaient déjà en logement depuis plusieurs mois,
 - 4 ménages ont été orientés en début d'année 2025, or le nouveau cadre d'intervention n'était pas encore connu donc le choix a été fait de ne pas instruire de nouvelles situations
 - 4 ménages ne relèvent pas du service après échanges avec le partenaire instructeur : 1 orientation résidence sociale, 1 orientation lieu de vie, 1 personne autonome et 1 bénéficie déjà d'un accompagnement SAVS.
- ➔ 5 ménages ont été rencontrés dans le cadre de l'instruction mais ceci n'a pas abouti à l'accompagnement proposé par ADEL :
 - 1 ménage était maintenu en centre parental
 - 1 ménage n'a pas donné suite
 - 1 ménage n'était pas demandeur car autonome
 - 2 ménages ne correspondaient pas au profil car la problématique santé n'était pas stabilisée
- ➔ 8 instructions sont en cours au 31/12/2025
- ➔ **18 instructions (soit 44%) ont abouti à la signature d'un contrat d'accompagnement** vers et dans le logement.

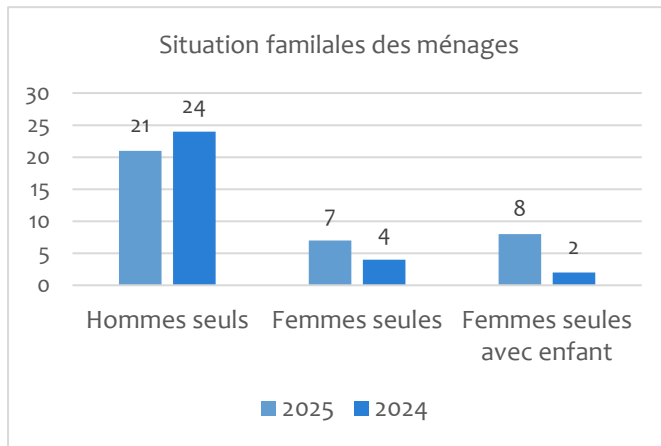
Ont été réalisés en 2025 :

AVL
13

AVL + ADL
5

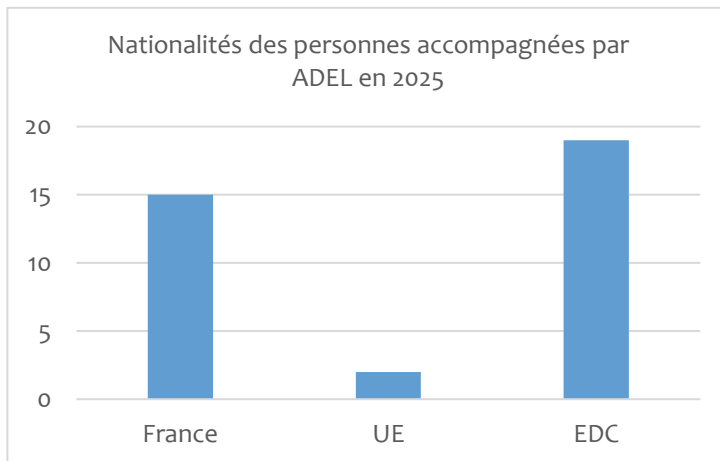
Poursuites ADL
18

B. COMPOSITION DES MENAGES



Nous notons une **grande majorité d'hommes seuls** sur le dispositif (**21 personnes soit 58%**). Mais nous observons **une très nette augmentation des femmes seules et des familles monoparentales (exclusivement femmes avec enfants)** : ces ménages représentaient 20 % en 2024 et 41,5 % en 2025, soit 15 ménages.

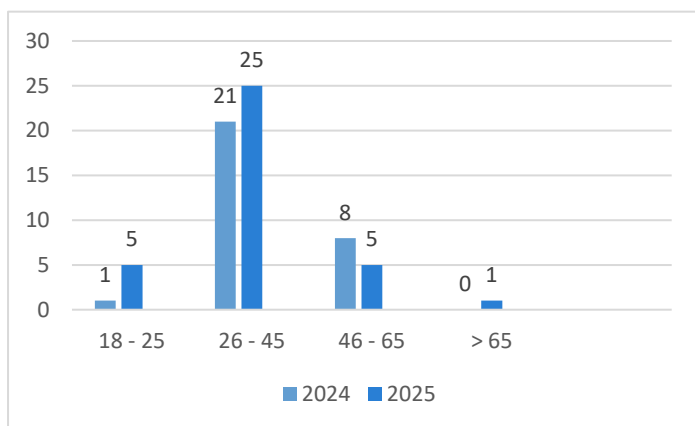
C. ORIGINE GEOGRAPHIQUE



Sur les 36 personnes accompagnées cette année, 15 sont de nationalité française, 2 sont originaires de l'Union Européenne et 19 disposent d'un titre de séjour.

Depuis 3 ans, le service accompagne de plus en plus de personnes d'origine étrangère. Il est à noter qu'ADEL a dû arrêter l'accompagnement pour 1 situation du fait du non renouvellement du titre de séjour rendant impossible l'accès au logement. Une autre situation a été mise en attente car le renouvellement du titre de séjour n'a pas abouti positivement mais la personne a déposé une demande d'asile.

D. REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

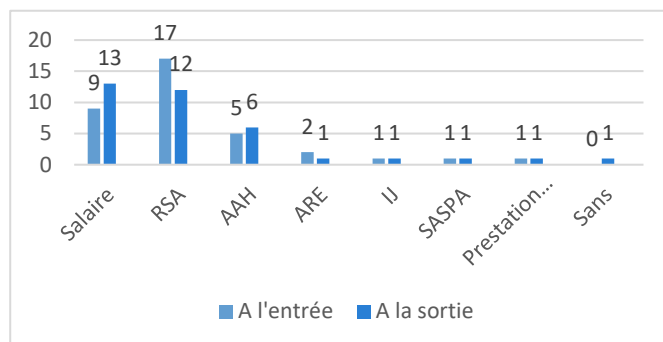


En 2025, on observe une augmentation du nombre de jeunes (< 25 ans) accompagné.e.s et une baisse du nombre de personnes de plus de 46 ans.

Les personnes de moins de 25 ans accompagnées n'ont jamais été locataires auparavant. Ce premier accès en logement a donc besoin d'être sécurisé d'où le choix d'une orientation vers ADEL.

E. LES RESSOURCES DES MENAGES

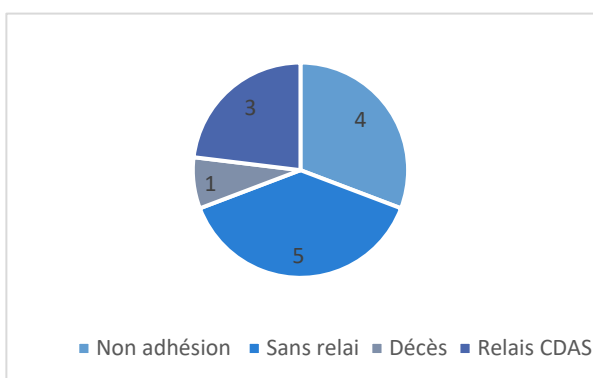
Comme les années précédentes, une très grande majorité des personnes est bénéficiaire de minima sociaux (essentiellement AAH et RSA). Par contre **7 personnes** qui étaient au RSA à l'entrée **ont accédé à un emploi** et ont donc désormais un salaire comme ressources souvent complétées par une prime d'activité.



Il est à observer qu'une personne qui percevait un salaire à l'entrée sur ADEL et se retrouve sans ressource du fait du non renouvellement de son titre de séjour.

2. SORTIES DU DISPOSITIFS

En 2025, 13 personnes sont sorties du dispositif (en 2021 et 2022 : 4 ménages concernés/en 2023 : 10/en 2024 : 12) :



- ➔ **4 non adhésion** : plus de contact pendant de très nombreux mois malgré des tentatives de contact
- ➔ **5 fins d'accompagnement** sans relai au vu de l'autonomie des ménages après le parcours d'accompagnement ADEL,
- ➔ **1 décès**
- ➔ **3 situations relayées vers le CDAS** de secteur

3. POINTS FORTS ET LIMITES DU DISPOSITIF

En 2025, ADEL a proposé **des actions collectives** qui permettent une autre approche de l'accompagnement social. Ces actions permettent des échanges différents et complémentaires aux entretiens duels plus formels. Dans ce nouveau contexte, les personnes abordent parfois plus facilement certains sujets. D'autre part, le public d'ADEL est composé majoritairement de **personnes très isolées**. Ces temps leur permettent de **rencontrer** d'autres personnes, « *de changer d'air* », de **sortir de leur quotidien** et de **partager**.

L'équipe en lien avec un autre service du pôle (APPARTÉ) a décidé d'axer ces actions collectives sur des thématiques en lien avec le logement :

- ➔ Intervention d'ambassadeurs de l'Eau du Bassin Rennais pour échanger sur l'eau et les éco-gestes
- ➔ Intervention de professionnels d'EDF

Par ailleurs, l'équipe d'ADEL a rencontré régulièrement les services de la CLH (Commission Locale de l'Habitat) qui permet une meilleure connaissance du dispositif et de ses nouveaux critères afin de faciliter les orientations du public.

Cependant, dans un contexte où l'obtention d'une proposition de logement social avec un RSP (relogement social prioritaire) atteint actuellement 6 à 12 mois en moyenne, une première contractualisation pour 3 mois en AVL interroge sur l'accompagnement et les sollicitations en dehors de ce contrat.

Au vu du nombre de réorientations, des questions peuvent se poser sur le profil des publics orientés et le besoin de ses ménages.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026

L'année 2025 a donc été marquée par la mise en place de la nouvelle convention avec les services de l'Etat en collaboration avec la CLH de Rennes Métropole. Les Comités de pilotage avec les financeurs ont été réinstaurés, facilitant la communication et la transparence de l'activité. Le travail sur le public cible du dispositif ADEL se poursuit afin de répondre au mieux aux besoins de territoire.

En 2026, le travail engagé sera poursuivi. L'équipe se préparera afin de proposer une réponse au prochain appel à projet FNAVDL en poursuivant le travail partenarial avec les acteurs du secteur et en se rapprochant des bailleurs sociaux du territoire. De fait, ADEL souhaite initier des temps d'échange entre tous les prestataires de mesures AVDL sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.